



Mise en place du climatisation extérieur

Par **maureenpenny**, le **09/07/2009** à **15:46**

Bonjour,rrnJe fais appel à vous pour un conseil. J'ai une entreprise qui doit déménager dans quelques semaines dans un futur local.rnCe local fait parti d'un immeuble de co propriété. A côté de cet immeuble il y a une maison de bureaux d'avocats avec un jardin. Nous avons fait la demande au syndicat de co propriétaires ainsi qu'à la propriétaire de la maison d'à côté pour implanter un groupe de climatisation sur le mur mitoyen. Nous avons reçu l'autorisation écrite de la propriétaire pour le faire.rnNous avons commencé les travaux et nous venons de recevoir un courrier des avocats, qui sont locataires, nous disant qu'ils refusaient la mise en place de cette climatisation (qui donne sur le terrain de la maison) à cause des nuisances sonores.rnAprès les avoir appelés pour leur expliquer que nous avons une autorisation écrite de la propriétaire, une des avocats, m'a dit qu'elle ferait faire un courrier disant le contraire à la propriétaire et qu'elle la représentait. Nous avons débutés les travaux car nous devons ouvrir en Septembre et que nous en avons eu l'autorisation.rnQuelles sont les démarches que je peux suivre pour que tout se passe au mieux? Et que nous puissions installer cette clim?rnMerci de vos conseils.

Par **combi1**, le **09/07/2009** à **18:31**

Tout dépend du bail professionnel des avocats.rnrnSi ces derniers ont dans leur bail la jouissance du jardin, le propriétaire ne peut vous donner l'autorisation sans l'accord des avocats. rnrnAvez vous par ailleurs les autorisations administrative pour modifier le mur ? Permis de construire ou autorisation de travaux ?